

FINLANDE

Date des élections: 15 et 16 mars 1970

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral finlandais (*Eduakurda*) se compose de 200 Députés élus pour une période de 4 ans.

Les 15 et 16 mars 1970 les citoyens finlandais étaient appelés à renouveler la totalité des membres de leur Parlement au terme normal de la précédente législature.

Système électoral

Est électeur tout citoyen, homme ou femme, ayant atteint l'âge de 20 ans avant l'année des élections, à l'exception des personnes sous tutelle, condamnées pour vagabondage ou pour corruption électorale et des étrangers naturalisés depuis moins de trois ans.

Le vote n'est pas obligatoire et les listes électorales sont révisées annuellement.

Tout électeur est éligible, à l'exception des militaires en service actif. Chaque candidature doit être présentée par 30 électeurs réunis en une « association d'électeurs ». Dans chaque circonscription les associations d'électeurs se groupent en « alliances électorales » pour soutenir les candidats d'un même parti ou quelquefois de plusieurs tendances. Toutefois les partis politiques jouent dans ce processus un rôle prépondérant. Cet état de fait a été reconnu sous forme d'un amendement à la loi électorale, adopté en 1969 et au terme duquel à partir des élections de 1974, seuls les partis pourront présenter des candidatures sauf dans la province d'Åland où l'ancien système demeurera en vigueur.

En outre un candidat peut se présenter dans plusieurs circonscriptions ce qui ne sera plus possible à partir de 1974.

La Finlande est divisée en 15 circonscriptions.

Dans 14 d'entre elles les Députés sont élus au scrutin de liste avec vote préférentiel; la province d'Åland, très petite, n'élit qu'un seul Député, au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Chaque électeur, qui dispose d'un seul suffrage, vote pour le candidat de son choix en inscrivant le numéro attribué à celui-ci dans le cercle imprimé au centre du bulletin de vote.

Le nombre de suffrages recueilli par chaque liste est déterminé en totalisant les voix obtenues par ses candidats. Les sièges à pourvoir sont ensuite répartis proportionnellement entre les listes selon la méthode d'Hondt.

Pour l'attribution des sièges au sein de chaque liste, les candidats sont classés en fonction du nombre de voix qu'ils ont obtenu. Le candidat arrivé en tête est réputé avoir reçu un nombre de voix égal à celui recueilli par la liste, au second est donné un « chiffre de référence » égal à la moitié des suffrages en faveur de la liste, au troisième le tiers, etc. Un candidat présenté dans plusieurs circonscriptions est déclaré élu dans celle où son « chiffre de référence » est le plus élevé. Dans les autres il est remplacé par le premier des « viennent ensuite » de sa liste qui font figure de suppléants en cas de vacance éventuelle au Parlement en cours de législature.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La vie politique en Finlande est marquée par l'existence de nombreux partis parmi lesquels émergent 4 formations: le Parti du centre (agrariens), le Parti social-démocrate, le Parti de la coalition nationale (conservateurs) et la Ligue démocratique (communistes) qui a été tenue à l'écart du Gouvernement de 1948 à 1966.

Les élections de 1966 avaient été remportées par les sociaux-démocrates, dont le chef, M. Rafaël Paasio, avait formé une coalition avec les communistes, les Simonites (sociaux-démocrates dissidents de gauche) et les centristes. Ce front populaire à la Finlandaise ou « Coalition vert-rouge » avait été élargie par l'entrée au Gouvernement d'un ministre appartenant au Parti populaire suédois lorsque M. Mauno Koivisto avait succédé, en 1968, à M. Paasio à la Présidence du Conseil.

L'enjeu de la dernière campagne électorale était donc le maintien ou la disparition de la majorité socialiste issue des élections du 15 mars 1966.

Les résultats des élections traduisirent une sensible poussée vers la droite. Les partis de la coalition perdirent 29 sièges ; l'un d'entre eux, l'Union sociale-démocrate des travailleurs et petits fermiers (Simonites) n'a plus de représentation au Parlement.

En revanche le Parti de la coalition nationale gagna 11 sièges et 18 pour cent des voix tandis que le Parti rural finlandais, formation de type poujadiste violemment opposée au Gouvernement, obtenait 17 députés de plus. Enfin, grâce à son apparentement avec les centristes, un nouveau parti, l'Union chrétienne, réussit à faire élire un de ses candidats.

La formation d'un gouvernement fut lente et laborieuse. Le Parti du centre ayant fait connaître sa réticence à constituer, avec les conservateurs, une coalition « bourgeoise » et devant les difficultés de recourir à une large alliance excluant seulement les communistes et le Parti rural, la coalition « vert-rouge » fut finalement reconduite après plusieurs mois de négociation,

durant lesquels avait été désigné un cabinet technique pour expédier les affaires courantes.

On notera enfin que les élections ont entraîné aussi un profond renouvellement et un rajeunissement du personnel parlementaire. En effet 87 des 200 Députés sont des nouveaux venus et l'âge moyen des membres du Parlement est passé de 49,5 à 46 ans.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Parlement

Nombre d'électeurs inscrits . . .	3 094 359
Votants	2 544 510 (82 %)
Suffrages blancs ou nuls	8 728
Suffrages valablement exprimés	2 535 782

Formation politique	Suffrages obtenus		Nombre de sièges au Parlement
Parti social démocrate	594 182	23,4	52 (-3)
Parti de la coalition nationale	457 582	18	37 (+11)
Parti du centre (ex-agrarien)	434 150	17,1	36 (-13)
Ligue démocratique du peuple finlandais (PC).	420 556	16,6	36 (-5)
Parti rural finlandais.	265 939	10,5	18 (+17)
Parti populaire suédois.	144 436	5,7	12 (=)
Parti libéral.	150 823	(i)	8 (-1)
Union sociale-démocrate des travail- leurs et petits fermiers (Simonites)	35 453	1,4	— (-7)
Union chrétienne.	28 547	1,1	1 (+1)
Divers.	4 111	0,2	—
			200

2. *Répartition des parlementaires par catégories professionnelles*

Agriculteurs.	42
Cadres de direction.	31
Enseignants.	20
Fonctionnaires de partis.	18
Journalistes.	16
Travailleurs.	16
Juristes.	14
Ingénieurs.	9
Fonctionnaires municipaux.	8
Médecins, chirurgiens.	5
Infirmières.	4
Ecclésiastiques.	2
Professeurs d'université.	2
Etudiant.	1
Divers.	12
	200

3. *Répartition des parlementaires par sexes*

Hommes.	167
Femmes.	33
	200

4. *Moyenne d'âge : 46 ans*